



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 21 décembre 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 17h30, Madame la conseillère Kathy Poulin ajourne la séance à une heure ultérieure, constatant qu'il n'y a pas quorum;

À 18h01, Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le Conseil, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents.

15-12-539 - 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 soit adopté, tel que présenté.

Le conseil fait la lecture de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

15-12-540 - 4.1

RECONNAISSANCE D'ENTENTES - COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ATTENDU les ententes intervenues le 18 décembre dernier dans les dossiers de deux travailleuses de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil reconnaît les ententes intervenues entre les parties;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, et le service de la Trésorerie soient autorisés à prendre les actions requises pour donner plein effet aux modalités des ententes intervenues entre les parties;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-541 - 4.2

MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil embauche madame Sylvie Ferron à titre de vérificatrice au service de la Trésorerie, et ce pour une durée de deux (2) mois, à compter du 4 janvier 2016;

QUE le Conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le contrat de travail à intervenir entre madame Sylvie Ferron et la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen veut savoir quand l'entente avec la CSST a été signée? Quand le Conseil a-t-il été informé? Quand cela a-t-il été discuté avec le Conseil? Que dit l'entente avec la CSST? La partie avec la CSST aura quel effet sur la Municipalité? Est-ce que la Municipalité a reconnu qu'il y a eu harcèlement ?

Un citoyen veut savoir s'il y aura une sanction contre les agresseurs?

Une citoyenne veut savoir pourquoi les autres femmes présentes à la Municipalité n'ont pas pris la défense des victimes?

Un citoyen veut savoir s'il sera reconsidéré de faire enquête ? La Municipalité va-t-elle prendre des actions pour démontrer si la situation est prise au sérieux? Si le Conseil prendra des actions contre les personnes responsables?

15-12-542 - 6

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 soit levée à 18h45.

ADOPTÉE


Nicole Davidson
Présidente d'assemblée


Nicole Davidson
Mairesse


Marie-Pier Pharand
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe